N° 333 — 12e Année CINQ CENTIMES Jeudi 29 Novembre 1900

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION
ROUBAIX, 66, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 20 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

La Politique républicaine

Il y a ceci de caractéristique dans les controverses que nous pouvons avoir, de temps à autre, avec l'*Echo du Nord*, que ce journal veut bien nous soumettre à toutes les interrogations qu'il lui plaira d'imaginer, mais qu'il se refuse obstinément à nous répondre, chaque fois que *nous lui demandons de s'expliquer* lui-même sur son attitude et sa politique.

Jamais, en ce qui nous concerne, nous ne nous sommes dérobés quand il s'est agi de préciser ce que l'*Echo* appelle la politique radicale, et que nous appelons, tout simplement, la politique du parti républicain.

Cette politique est très claire et très nette. Notre ami M. Maxime Lecomte l'a exposée et développée, il y a huit jours à peine, au Palais-Rameau, dans un discours de large envergure, auquel nous avions cru pouvoir renvoyer l'*Echo*, parce qu'il contient toutes les réponses désirables aux questions coutumières de notre confrère.

Celui-ci, cependant, ne se déclare pas satisfait. « Quant à l'alliance avec les collectivistes, dit-il, qui est, à Lille et ailleurs, le pivot de sa politique, c'est à peine si le *Progrès* l'effleure, et il nous renvoie, d'un mot, à ce passage du discours de M. Maxime Lecomte où l'honorable sénateur explique, sur ce point, avec assez d'embarras, la politique radicale. »

Il est difficile de se faire comprendre de gens qui ferment volontairement et obstinément leur entendement.

M. Maxime Lecomte, pas plus que nous-mêmes, ne pouvons avoir aucun embarras à nous expliquer sur nos alliances avec les socialistes, par la raison toute simple, que ces alliances, nous ne les avons pas conclues secrètement, en nous cachant, mais que bien au contraire, elles se sont produites au grand jour, et que nous avons fourni aux républicains toutes les raisons qui les nécessitaient et les justifiaient.

Comme il y a vingt ans, nous restons fidèles au programme qui a fait la force du parti républicain, qui lui a valu la confiance, maintes fois exprimée, de l'immense majorité des Français.

Ce programme se résume en trois mots : progrès, paix, liberté. Il s'inspire des grands principes de la Révolution française, dont il poursuit le développement et l'adaptation aux conditions nouvelles de notre état économique et social. Il se réclame de Gambetta, dont il a repris le cri fameux : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », et de Jules Ferry, auquel il a emprunté l'article 7 sur l'enseignement clérical, les décrets de 1880 relatifs aux congrégations religieuses, l'idée primordiale, enfin, qui a dirigé la politique de ce grand homme d'Etat, et qui tendait à constituer une République laïque, affranchie de toute domination cléricale, de toute intervention de l'Eglise dans les affaires de l'Etat et dans la conscience des citoyens.

Au point de vue social, nous poursuivons la réalisation des réformes qui doivent apporter aux masses laborieuses plus de protection, plus de bien-être, plus de sécurité. Nous invoquons le principe moderne de la solidarité, qui doit unir dans une communauté d'intérêt tous les citoyens d'un même pays, qui doit empêcher l'exploitation de l'homme par l'homme, qui ne doit pas permettre des fortunes scandaleuses en haut de l'échelle sociale, de noires misères et des souffrances imméritées à l'autre échelon.

Comme M. Millerand, nous ne croyons pas que le salariat doive être éternel, et comme M. Paul Deschanel, nous pensons que l'organisation du travail dans cinquante ans sera aussi différente de l'organisation actuelle, que celle-ci peut l'être de l'organisation du commencement du siècle.

Nous avons foi en une société meilleure, d'où disparaîtront les privilèges, les iniquités révoltantes d'aujourd'hui ; où n'auront plus leur place les oisifs, les parasites et les exploiteurs ; où chacun sera rémunéré en raison de son travail et de son mérite ; où règnera la justice, et où l'égalité ne sera plus un vain mot.

Mais, nous ne nous inclinons pas plus devant le dogme collectiviste que devant le dogme religieux. Nous voulons maintenir intact ce bien idéal : la Liberté. Nous voulons sauvegarder la propriété individuelle, principe de toute initiative, de toute émulation, de toute activité humaine.

Et, encore comme M. Millerand, nous estimons que la société future sortira de l'évolution économique et sociale, de l'effort généreux de tous les démocrates, du concours de tous les hommes de bonne volonté.

Nous répudions les moyens violents, les idées révolutionnaires, attentatoires à la souveraineté du suffrage universel, et qui ne peuvent que favoriser les entreprises du césarisme et que provoquer les réactions.

Voilà les divers points sur lesquels nous nous séparons nettement, formellement, du Parti Ouvrier.

Est-ce à dire que nous ne puissions, en certaines circonstances, faire alliance avec ce Parti ?

Ces alliances ne constituent pas, contrairement à ce que dit l'*Echo*, le pivot de notre politique : elles n'en sont que l'accessoire.

Mais, nous ne pouvons négliger l'existence du parti collectiviste. Il s'est développé plus que partout ailleurs dans le Nord, pays de grande industrie, où les agglomérations ouvrières sont considérables, et où les déshérités se laissent facilement entraîner aux promesses séduisantes qu'on fait miroiter à leurs yeux.

Comme l'a dit Benoît Malon, le socialisme est une espérance.

Le nombre de ce qu'on appelle les « socialistes conscients » est bien restreint. Et la plus grande partie des électeurs qui votent pour les candidats du Parti Ouvrier est composée de démocrates qui ont nos aspirations et nos espérances.

Comment nous serait-il interdit de nous coaliser avec eux, lorsque la réaction cléricale et césarienne est menaçante ?

Quand on assiste à la redoutable coalition qui s'est formée, depuis quelques années, entre tous les rétrogrades, royalistes, cléricaux, ralliés, antisémites, nationalistes, mélinistes, entre M. Rochefort et M. Drumont, M. Arthur Meyer et M. Déroulède, M. de Cassagnac et M. Méline, les défenseurs de la démocratie n'auraient pas le droit de s'entendre et de s'unir pour faire face au danger réactionnaire ?

Et ce ne sont pas seulement les radicaux qui ont compris la nécessité de cette alliance, ce sont des modérés comme M. Waldeck-Rousseau, M. Leygues, M. Decrais, M. Caillaux.

L'ennemi, c'est la réaction, c'est le cléricalisme, c'est le césarisme.

L'œuvre urgente, immédiate, qui s'impose, c'est leur écrasement. Et il y faut l'union de toutes les forces démocratiques.

Cette besogne accomplie, chacun reprendra sa liberté d'action.

Telles sont les raisons de nos alliances avec les socialistes. Auront-elles la fortune de satisfaire l'*Echo du Nord*. Nous en doutons.

En tous cas, nous ne lui demandons, en échange de ces franches explications, qu'un seul petit mot : qu'il nous fasse connaître en quoi son programme se différencie du programme du parti clérical, comme nous lui avons exposé en quoi le nôtre se sépare du programme collectiviste.

Georges ROBERT.

LES HOMMES DU JOUR

Jaurès et Guesde : deux contrastes au physique et au moral. Le premier pléthorique, à l'éloquence et au visage fleuris, éloquence très vivante dans le sens bien portant du mot. Arrondissant son ventre et sa phrase, poète de mots mais combatif d'idées, accessible aux sonneries et aux harmonies du verbe qui sont la musique de ses pensers, véritable tribun des foules prolétariennes sensibles aux câlineries phraséologiques. Le second, un souffrant de penser et de corps, vaincu de la vie qui lui fut mauvaise et de ce fait incomparable virtuose de désespérances et de rancœurs.

Tous deux des convaincus et des révolutionnaires. Seulement... Jaurès sème sur la route de la révolution les fleurs de son éloquence tandis que volontairement Guesde s'arrache la peau aux ronces et aux épines du chemin.

G. D.-J.

ÉCHOS & NOUVELLES

Les malices de l'oncle Paul. — Dans le train de luxe qui a amené, de Marseille à Paris, le Président Kruger, quelqu'un lui faisait observer qu'il était difficile de se rendre compte de l'allure à laquelle on dévore l'espace avec les nouvelles locomotives.

« Ainsi, Monsieur le Président, je parie que vous ne devineriez jamais à quelle vitesse nous marchons en ce moment. »

Très simplement ; l'oncle Paul répondit : « Oh si ! Tout à l'heure j'ai tiré ma montre et compté combien de poteaux télégraphiques me passaient sous les yeux dans l'espace d'une minute. Il y en avait de seize à dix-sept. Or, comme dans tous les pays les poteaux télégraphiques sont plantés de cent mètres en cent mètres, j'en ai conclu que nous marchions à l'allure de cent kilomètres à l'heure environ ».

Le calcul était exact.

NOUVELLES A LA MAIN

Début d'une lettre envoyée par Dufourneau à son journal favori :

« Permettez-moi de faire appel à votre publicité pour couper les ailes à un ballon d'essai dont je connais d'ailleurs la source. »

Nous prions nos correspondants et toutes les personnes qui ont des communications à nous adresser de vouloir bien n'écrire que sur le recto du feuillet.

Toute communication écrite sur le recto et le verso subit nécessairement un retard, puisque nous sommes obligés de la faire recopier pour faciliter le travail de composition.

Le Carnet d'un Citadin

Sur la Conférence d'hier

Il nous faut revenir encore sur la conférence d'hier où les deux grandes forces du socialisme étaient en présence, car il en est résulté deux problèmes nettement posés par chacun des orateurs.

Jaurès a dit en substance : Nous voulons pénétrer *dans la société bourgeoise par toutes les* fissures, afin de pouvoir agir avec plus d'énergie, une fois arrivés au sein de la citadelle.

Guesde a répondu : Si vous profitez des fissures pour entrer, vous serez absorbés les uns après les autres et ce n'est pas le socialisme qui accaparera le pouvoir public, c'est le pouvoir public qui englobera le socialisme et anéantira tous ses efforts.

Ainsi, l'un, Jaurès, veut profiter de toutes les circonstances, de toutes les ruses, de toutes les manœuvres pour faire pénétrer dans la société bourgeoise, l'élément socialiste.

L'autre, Jules Guesde, entend opposer le bloc intangible, irréductible, la force de la masse à la force acquise.

Et il se produit ce phénomène singulier : *Guesde, logique avec son système d'attendre* tout de la violence, semble avoir théoriquement raison, notre histoire nationale et les faits brutaux dont nous avons constamment sous les yeux de lamentables exemples, affirmant qu'à notre époque c'est encore, c'est toujours la force qui prime le droit.

Mais dans la réalité, la théorie a tort.

Supposons le bloc socialiste opposé à la société bourgeoise. Il en résulterait la révolution et toutes les horreurs des luttes fratricides entre les fils d'une même patrie.

Or, où sont les cerveaux qui conduiraient la meute déchaînée ? Où sont, dans le parti collectiviste, les hommes capables de diriger les grands courants populaires ?

Où sont ceux qui conduiront l'action, de cette *moitié d'une nation, ruée sur l'autre moitié ?*

La force brutale peut vaincre, mais c'est à la condition d'être dirigée par des intelligences et, du côté de Guesde, les intellectuels ne sont pas.

Il ne suffit point d'ouvrir largement les voies à des appétits longtemps contenus. Il faut avoir cette puissance d'action sur les hommes que donne, seule, l'intelligence éclairée par l'instruction.

Il ne suffit pas de déchaîner les courants. Il faut savoir les endiguer, les diriger, les faire servir à la fertilisation des plaines. Sans cela, le courant passe avec la furie d'un torrent dévastateur, semant des ruines et des misères sur son passage.

Pour démolir, l'ouragan, force aveugle, suffit. Pour reconstruire, il faut l'architecte, force intelligente.

Nous sommes sortis de la barbarie et de l'obéissance passive qu'acceptait dans les temps anciens, l'homme ignorant, sorte de brute inconsciente obéissant à l'impulsion donnée, sans avoir même la possibilité de la raisonner.

A notre époque, le peuple discute, mais son éducation est encore incomplète.

Il a besoin aujourd'hui pour le diriger, comme il en aura besoin demain, du cerveau commandant l'action à tous les autres membres du corps.

Et le cerveau est encore à trouver, ou plutôt les cerveaux, car vaste est le champ de bataille et ce n'est pas une seule intelligence qui peut faire mouvoir intelligemment les lourdes cohortes du socialisme.

Du côté de Guesde, il peut y avoir de la vigueur et de l'énergie, mais l'esprit de direction manque, parce que l'instruction des chefs fait défaut.

Du côté de Jaurès, se trouvent, par contre, tous les intellectuels du parti, tous ceux qui ont appris à penser, tous ceux qui ont acquis l'esprit d'analyse et qui savent se rendre compte de l'exacte portée des efforts à tenter et de la mesure dans laquelle il convient de les faire.

Aussi, la violence proclamée par Guesde comme le seul moyen efficace, est-elle un procédé irrémédiablement destiné aux échecs lamentables, aux définitifs effondrements.

Quant à la tactique de Jaurès : l'envahissement de la vieille société bourgeoise par les fissures, réussira-t-elle ?

Nul ne le sait.

Mais ce que personne n'ignore, c'est que la plupart des socialistes arrivant à occuper une fonction publique, se transforment avec une admirable aisance, en bourgeois.

Ce phénomène est dû, sans doute, à ce qu'ils ont à appliquer des lois bourgeoises.

Est-ce là une des manifestations de l'absorption du socialisme par le pouvoir public ?

Guesde le pense ; l'avenir nous le dira.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Une manœuvre nationaliste

L'élection du Var. — Une candidature de la dernière heure

On nous télégraphie de Toulon, que le préfet du Var a reçu, hier, la déclaration de candidature de M. Quilici, ancien conseiller municipal de Marseille, qui se présente, au second tour de scrutin, dans la deuxième circonscription de Toulon !

On dit que M. Quilici va se réclamer du programme du parti socialiste. On considère cette candidature comme une manœuvre de nature à diviser les voix républicaines, de façon à assurer l'élection de M. Grébauval.

Dans les circonstances présentes cette candidature constitue une manœuvre anti-républicaine.

Le parti socialiste avait, en effet, au premier tour de scrutin, un candidat, M. Stroobant qui, très loyalement, conformément à l'engagement pris, s'est désisté pour le candidat républicain le plus favorisé au premier tour de scrutin.

Mais les électeurs du Var ne se laisseront certainement pas prendre à la manœuvre de la dernière heure.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Informations Politiques

La Chambre

Séance du 27 novembre

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 h. 20, sous la présidence de **M. Deschanel.**

Le Budget des Colonies

M. d'Agoult critique l'administration financière des colonies et rappelle au ministre la promesse qu'il lui avait faite de changer le régime administratif des colonies et de nommer une commission qui serait chargée de cette étude. (Très bien ! très bien !)

M. Decrais, ministre des colonies, dit qu'il *nommera cette commission pour le budget de 1902.*

M. d'Agoult remercie le ministre de cette déclaration.

Après une observation de M. Gaillard-Bancel auquel M. Decrais donne satisfaction, l'amiral Rieunier monte à la tribune.

Il prononce un long discours — peu écouté — où il demande qu'on favorise l'émigration française dans nos colonies et qu'on assure par tous les moyens nos débouchés en Extrême-Orient.

La discussion générale est ensuite close.

La discussion des Chapitres

M. Louis Brunet, demande qu'on empêche les conseils généraux des colonies d'engager des dépenses sans avoir de ressources suffisantes.

Puis les trente premiers chapitres sont adoptés.

La défense de Madagascar

M. Camille Pelletan se plaint vivement que le budget de Madagascar ne soit pas entièrement soumis au contrôle minutieux de la Chambre. Le peu qu'on connaisse de ce budget peut le faire considérer comme le plus extraordinaire des budgets.

On signale des virements nombreux non seulement de chapitre à chapitre mais de ministre à ministre, de budget local à budget général. On fait des dépenses sans avoir de crédits. Comment les solde-t-on ensuite ?

Un crédit de 700,000 francs destiné à créer un bataillon indigène a été affecté à des travaux publics et a servi à combler les insuffisances résultant de la dernière émission des titres de Madagascar. Cette somme aurait été dépensée pour payer des milices sakalaves.

M. Pelletan termine en demandant qu'on remette au Parlement tous les documents et qu'on renforce le contrôle de la commission du budget.

M. Decrais prend l'engagement de faire rigoureusement observer la loi de 1897 qu'impose la publication de tous documents et de soumettre à la Chambre les budgets locaux en même temps que la loi de finances.

M. Pelletan se déclare satisfait.

Puis les chapitres 31 à 34 sont adoptés. Sur le chapitre 35 **M. de Montebello** conteste les chiffres du rapport de M. le Myre de Viiers.

On se prépare à voter ensuite les derniers chapitres, mais M. Rieunier demande la parole. Il est midi moins dix, la Chambre connaît la prolixité de l'amiral et elle ajourne à jeudi matin la suite du débat.

La séance est ensuite levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 h. 23, sous la présidence de **M. Mesureur,** vice-président.

LE RÉGIME DES BOISSONS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet concernant le régime des boissons.

M. Théodore Denis. — J'ai reçu une demande d'interpellation du gouvernement sur l'application de l'art. 5 de la convention d'arbitrage de La Haye. Je désirerais que vous en donniez lecture à la *Chambre.*

M. Mesureur, président. — Le ministre des affaires étrangères est absent. Je donnerai lecture à la Chambre de la demande d'interpellation quand M. Delcassé sera à son banc. (Exclamations sur quelques bancs. Très bien sur d'autres.)

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur les boissons.

On est arrivé au paragrrphe 3 de l'article premier.

M. Fleury-Ravarin développe un amendement tendant à fixer à 2 francs par hectolitre, au lieu de 1 fr. 50, le taux du droit nouveau de circulation sur les vins : à 200 francs le droit de consommation sur les alcools et à 1 fr. le droit de circulation sur les cidres, poirés et hydromels.

Cet amendement combattu par le ministre des finances et la commission est repoussé par **433** voix contre **85** sur **518** votants.

MM. Laloge et **Girou** retirent leurs amendements conçus dans les mêmes termes et les paragraphes 3 et 4 de l'article 1er sont adoptés.

M. Lauraine présente un amendement tendant à exonérer de toutes surtaxes les eaux-de-vie de vin et de fruits fabriquées par le producteur bouilleur de cru.

Il développe les raisons qui militent en faveur de son amendement et défend les producteurs d'alcool des Charentes et de l'Armagnac à qui, dit-il, on va faire supporter le poids de la détaxe des vins.

M. Safis combat l'amendement de M. Lauraine. Le grand Pasteur, dit-il, a nettement déclaré que l'alcool, si pur qu'il fût, était toujours nuisible. Pourquoi dégrèverait-on les eaux de-vie des Charentes, qui sont l'alcool du riche, pour grever au contraire les alcools du Nord qui sont l'alcool du pauvre. (Très bien ! Très bien ! Mouvements divers.)

M. Salis ajoute : Il faut se hâter de voter cette loi pour éviter bientôt de voir rôdailler dans les couloirs les agents des gros industriels qui essaient de peser sur le vote des députés. (Bruit).

M. Boudenoot. — Ce serait le Panama des boissons. (Bruit).

M. Salis. — Qu'il s'agisse de lois d'argent ou de lois de boissons, je n'aime pas voir ces gens-là dans les couloirs. (Applaudissements).

Discours de M. Caillaux

M. Caillaux, ministre des finances. — Tout le monde partage les préoccupations des honorables députés des Charentes qui sont venus éloquemment plaider la cause de leurs régions. On voudrait pouvoir leur donner satisfaction, mais, ni au point de vue théorique, ni au point de vue pratique, leur proposition ne se soutient.

On ne dit pas comment l'administration pourrait distinguer les eaux-de-vie naturelles des eaux-de-vie industrielles.

Pour justifier les différences de traitement, on invoque l'argument de l'hygiène.

A diverses reprises, des commissions extra-parlementaires ont eu à se prononcer, et M. Duclaux a dit que toutes les eaux-de-vie contenaient des bouquets d'impuretés et que c'étaient même celles qui *flattaient le plus notre palais qui contenaient le plus* de ces bouquets d'impureté. (Rires.)

Il y a des exemples de cela. L'on va décharger les eaux-de-vie qui coûtent le plus cher en chargeant celles qui coûtent le meilleur marché. Cela n'est pas admissible. Au point de vue pratique, l'administration se trouverait dans l'impossibilité d'appliquer l'amendement. Comment un règlement d'administration publique peut-il établir la garantie d'authenticité des eaux-de-vie à moins d'exercer tous les bouilleurs de crû. (Très bien, très bien.)

Il ne suffirait même pas d'établir l'exercice chez tous les bouilleurs de cru, il faudrait plomber toutes les eaux-de-vie naturelles jusqu'au moment où elles arriveraient au consommateur.

Enfin l'amendement creuserait dans le budget un trou qui ne pourrait être comblé qu'en surtaxant les alcools du Nord (Applaudissements).

M. Lasies vient soutenir l'amendement de M. Lauraine.

Cet amendement est mis aux voix.

A la majorité de **326** voix contre **214** sur **540** votants il n'est pas pris en considération.

Plusieurs membres demandent le renvoi de la discussion à lundi. Ce renvoi est repoussé.

M. Rose présente quelques observations sur le paragraphe 5 de l'article 1er.

Il réclame que le vote de la surtaxe sur les alcools soit accompagné du vote d'un régime sévère des bouilleurs de cru, sinon, dit-il, il y aura un déficit considérable.

M. Delaune a la parole. Mais à ce moment, on demande le renvoi de la discussion à lundi. Il est prononcé.

M. Salis demande qu'après le vote de la loi sur les bureaux de placement, la séance du jeudi soit consacrée aux boissons.

Il en est ainsi ordonné.

La séance est levée à 6 h. 1/2 et renvoyée à jeudi matin, 9 heures.

Physionomie de la Chambre

Décidément la discussion du budget se ralentit. Les orateurs se font plus nombreux, ils parlent plus longtemps, et, au lieu d'expédier en une matinée trois ou quatre budgets spéciaux, on n'en vote plus que la moitié d'un.

Tout ce qu'on a pu faire aujourd'hui c'est de liquider les trente-quatre premiers chapitres des colonies. Le ministre, M. Decrais, a fait cependant tout ce qu'il pouvait pour activer le débat. Il a répondu brièvement aux demandes d'explications qui lui étaient adressées et s'est rangé le plus souvent à l'avis de ses contradicteurs.

A M. d'Agoult, qui réclamait une modification du régime administratif et financier des colonies, il a déclaré qu'une Commission serait nommée dans ce but pour le budget de 1902 ; à M. Camille Pelletan, qui se plaignait des virements opérés, des illégalités commises à Madagascar, il a promis que désormais, les budgets de toutes les colonies seraient communiqués à la Chambre en même temps que la loi de finances ; à M. de Montebello, enfin, qui signalait le nombre trop considérable, à ses yeux des soldats employés à la *défense de nos possessions lointaines*, il a répondu qu'il avait déjà prescrit une enquête pour connaître les *ressources locales dont on pourrait disposer dans* chaque colonie.

Tous les orateurs ont pris acte de ce ces engagements et la Chambre s'est déclarée satisfaite.

Cet après-midi, on a, plus que jamais, boissonné. Le taux proposé par le gouvernement pour les droits de circulation sur les vins, *cidres poirés et hydromels, et pour les vendanges* a été facilement adopté, la plupart des amendements ayant été repoussés dès hier, mais, sur le paragraphe suivant, concernant les eaux-de-vie, liqueurs, etc., la bataille a recommencé plus ardente, plus acharnée que jamais, ce sont les représentants des Charentes et de l'Armagnac qui ont surtout donné dans ce débat.

On a bien repoussé par là quelques amendements, cela n'avance pas à grand'chose, car il en naît chaque jour de nouveaux. Nous en sommes *actuellement à 45. Et ce n'est pas fini !* Nous en verrons surgir ainsi jusqu'à la dernière minute, jusqu'au moment où l'on votera sur l'ensemble de la loi, si celle-ci n'est pas chavirée d'ici là.

Demain, on se repose. Jeudi matin, on s'occupera du budget. Dans la journée, on reviendra aux bureaux de placement.

T. H.

SÉNAT

Séance du 27 novembre

La séance est ouverte à 3 heures 10, sous la présidence de **M. Fallières**, président.

Le Sénat adopte le projet de loi relatif à un supplément de récompenses à décerner à l'oc*casion de l'Exposition de 1900.*

Les Dépôts aux Caisses d'épargne

M. Bodinier a la parole pour poser une question à M. le Ministre du commerce.

L'orateur dit que la loi de 1895 sur les Caisses d'épargne a prescrit que les dépôts dépassant 1500 francs, nouveau maximum fixé par la législation actuelle seraient réduits à cette somme de 1500 fr. dans un délai de 5 années. Ce délai expire le 31 décembre 1900, mais il résulte d'une lettre adressée le 3 juillet dernier par M. le Ministre du commerce au Conseil d'administration de la Caisse d'épargne de Vierzon, que le gouvernement paraît admettre que la réduction pourra n'avoir lieu que dans les premiers mois de 1901.

Il importe que les administrateurs et les déposants *soient fixés à cet égard.*

M. Millerand, ministre du Commerce. — La Commission supérieure des Caisses d'épargne a été consultée ; elle a émis le vœu que la loi de 1895 fût modifiée en ce qui concerne la réduction des dépôts *au maximum de 1500 fr. ou que la réduction fût* ajournée.

Le Conseil des ministres a été saisi à son tour de la question, mais après avoir entendu M. le ministre des finances, il a été d'avis que la loi de 1895 devait recevoir sa pleine et entière application, et qu'il y allait de l'intérêt du Trésor comme de celui des Caisses d'épargne. Aux termes d'une circulaire que je vais adresser aux Caisses d'épargne, le gouvernement indiquera que les demandes de remboursement pourront être présentées jusqu'au soir du 31 décembre et que les remboursements pourront être matériellement reculés jusqu'au 12 janvier 1901. La capitalisation des intérêts ne se fera pas au moment de la réduction. Passé le 31 décembre, aucune demande de remboursement ne sera plus admise pour la portion de chaque dépôt qui excèdera *1,500 fr. Cette portion deviendra immédiatement* indisponible et sera d'office consacrée en achats de rente qui se feront au cours du 31 décembre 1900.

Le Sénat adopte ensuite divers projets et aborde la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Martin tendant à modifier les articles du Code pénal relatifs à l'infanticide.

La séance est ensuite levée.

LE PRÉSIDENT KRUGER A PARIS

Visite à M. Waldeck-Rousseau

Paris, 27 novembre. — Quelques minutes avant 9 heures, un peloton de gardes municipaux vient se ranger devant l'hôtel Scribe, pour escorter la voiture de M. Kruger qui va aller rendre visite à M. Waldeck-Rousseau, président du conseil.

La grande porte de l'hôtel s'ouvre. Une voiture en sort, dans laquelle a pris place le président Kruger accompagné du docteur Leyds et au grand trot, avec son escorte, que précèdent de nombreux agents cyclistes et la victoria de M. Lépine, se rend au ministère de l'intérieur, où le président est immédiatement introduit auprès de M. Waldeck-Rousseau.

L'entretien des deux hommes d'Etat a duré un quart d'heure environ et à 9 heures 30, le président Kruger était rentré à l'hôtel Scribe où quelques minutes après le président du Conseil accompagné de M. Ulrich, chef de son cabinet venait lui rendre sa visite.

Le nouvel entretien du chef du gouvernement français et du Président de la République trans*valienne a duré 10 minutes.*

Sur tout le parcours tant à l'aller qu'au retour, le président Kruger a été salué par les acclamations de la foule nombreuse qu'avait attirée sur le passage du cortège l'arrivée de l'escorte des gardes républicains.

M. Kruger au Conseil Municipal

A 10 h. 1/2 les membres des conseils municipal et général, ayant à leur tête M. Escudier, vice-président du conseil municipal et M. Chérioux président du conseil général de la Seine ont été reçus par le Président Kruger.

M. Escudier a dit qu'il tenait à affirmer au président, officiellement la sympathie du peuple de Paris.

Le président a répondu qu'il était très sensible à leur demande et qu'il allait s'empresser de se rendre à l'Hôtel-de-Ville pour les en remercier.

Quelques instants après, en effet, deux voitures du conseil municipal viennent prendre le Président.

Dans la première voiture, prennent place avec lui MM. le docteur Leyds, Galli et Levée, conseillers municipaux.

Dans la deuxième, MM. Lepelletier, conseiller municipal, Van Hammel, Grobbei et Bredell, chef de la police du Transvaal.

Des acclamations enthousiastes saluent la sortie des voitures qui se dirigent vers l'Hôtel-de-Ville.

M. Krüger descend de voiture au bas de l'escalier du préfet et est conduit immédiatement dans la salle des délibérations où a lieu la ré*ception. Une large rosette de la Légion d'hon*neur tranche sur sa redingote. Il prend place au fauteuil du préfet. A sa droite M. Leyds et à sa gauche M. Van Hamel, M. Escudier, vice-président du Conseil municipal et M. Chérioux lui souhaitent tour à tour la bienvenue.

Le docteur Leyds lui fait aussitôt la traduction et s'approche très peu de son oreille pour lui causer, car le président Krüger est un peu sourd.

Le président se redresse alors, et, la main gauche dans la poche de son pantalon, prononce de la voix fortement timbrée, qu'on lui connaît, les paroles suivantes que traduit M. Van Hamel.

Discours de M. Krüger

Messieurs,

Le Président de la République sud africaine vous *remercie des paroles éloquentes que vous venez de* lui adresser et des sentiments que vous avez exprimés. Il est ému de l'accueil qui lui est fait à Paris, accueil qui n'est que le couronnement de ceux qu'on lui a faits depuis son débarquement à Marseille et c'est un flot montant d'enthousiasme qui l'a porté de cette ville jusqu'à Paris.

Il a été reconnaissant au gouvernement de la République Française de la façon délicate dont on l'a reçu ; il est particulièrement sensible à la réception du Conseil municipal, à tout ce que vous avez fait et même à tout ce que vous avez voulu faire.

Il est sensible à cet enthousiasme, toujours inspiré, au fond, par son deuil et les malheurs de son pays. Mais il se demande si vous auriez pu faire quelque chose de plus, tant vous avez fait.

Les présidents du Conseil général et du Conseil municipal de Paris étaient venus le saluer à la gare de Lyon ; le président du Conseil municipal l'avait même reçu à Marseille de telle façon que dès son arrivée à Marseille c'est Paris qui l'a reçu en même temps que la France. Le président a été « émerveillé », et vous avez dû le *comprendre au tremblement* de sa voix, de la réception que Paris lui a faite.

Le peuple boer n'est pas un peuple de vaincus, c'est un peuple de lutteurs, il lutte encore et luttera longtemps. Si ce peuple pouvait entendre les acclamations qui accueillent son président ses forces seraient doublées. Malheureusement il ne pourra en avoir l'écho, car tous les moyens de communication sont entre les mains de nos ennemis. Mais un jour il le saura et en sera reconnaissant.

Le président est particulièrement sensible à ce qu'a fait la presse. Si cette presse pouvait aller au Transvaal, elle en rapporterait des histoires bien plus lamentables que ce que l'on connaît. Le président a prononcé le mot de « barbarie » mais si la presse pouvait voir elle trouverait l'expression trop faible encore et serait effrayée des atrocités et des injustices qui se commettent là-bas.

M. Kruger est reconnaissant aussi qu'on ait rappelé qu'il pouvait obtenir justice par l'arbitrage.

Si l'idée d'arbitrage avait pu pénétrer davantage *dans le peuple, ce qui s'est commis n'aurait pas été* fait. Il est reconnaissant qu'on ait organisé une réception qui fera pénétrer dans les masses l'idée de ce moyen de paix sûr et juste.

Le Président compte bien d'ailleurs que les acclamations qui l'ont accueilli ne resteront pas sans effet, car s'il en était ainsi, il en serait aussi affligé qu'il en est heureux aujourd'hui.

De chaleureuses acclamations saluent ces dernières paroles.

Pendant le discours du président Krüger, l'impatience de la foule augmentant une rumeur sourde montait de temps en temps, les cris de : « Au balcon », arrivaient jusqu'à la salle des délibérations.

Le Président accède donc à la demande de M. Escudier et se montre à la fenêtre.

Les applaudissements et les cris redoublent.

Le président Kruger quitte ensuite la salle des délibérations et se rend dans le cabinet du président du conseil où le champagne est servi. M. Kruger prend une tasse de lait et dit quelques mots à M. Van Hamell, qui les traduit ainsi : « Messieurs, le président Kruger vous salue ».

Le président descend ensuite par le même escalier qu'à l'arrivée et le conseil municipal en corps le reconduit à sa voiture.

De l'hôtel de Ville au boulevard des Capucines